

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE D'EAUBONNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 23 SEPTEMBRE 2020 – 20h30

## PROCES-VERBAL

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation		A l'ouverture :
17/09/2020	Nombre de conseillers en exercice :	35
	Nombre de conseillers présents :	34
	Nombre de conseillers représentés :	1
	Nombre de conseillers votants :	35

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE, A VINGT HEURES TRENTE

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le 17 septembre 2020, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DÉCHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, M. NOIRE Dominique, M. GRIMONPONT Régis, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine formant la majorité des membres en exercice.

### **ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE à l'ouverture de la séance :**

Mme JACOB Aurore ayant donné pouvoir à M. LE FUR Corentin

**SECRETARIE DE SÉANCE** : M. DUFOUR Quentin

Le Conseil Municipal :

- Prend acte des décisions prises par le Maire (du n° 2020-206 du 08 juillet 2020 au n° 2020-269 du 11 septembre 2020) en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Approuve à l'unanimité (35 voix) l'ordre du jour de la séance.

## **2020/103 – Règlement intérieur du Conseil Municipal**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-8, L. 2121-12, L. 2121-19, L. 2121-27, L. 2312-1 ;

**VU** le règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération n° 2014/012 du 15 avril 2014 ;

**CONSIDÉRANT** que l'Assemblée délibérante des communes de 1 000 habitants et plus dispose, à compter de son installation, d'un délai de six mois pour se doter d'un règlement intérieur ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement intérieur précédemment adopté continue de s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau ;

**CONSIDÉRANT** que la réécriture du règlement intérieur en intégralité est nécessaire au vu de l'évolution des textes et de la jurisprudence administrative ;

**Après** avis de la commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

35 voix pour : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aicha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

↳ **ARTICLE 1 : ADOPTE** le Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

## **2020/104 – Création des Commissions Municipales consultatives d'instruction**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-22 ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ;

**CONSIDÉRANT** que les commissions procèdent à l'examen et formulent de simples avis ou propositions sur les questions prévues à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal ainsi que de toutes autres questions pour lesquelles leur avis serait sollicité par le Maire ou son représentant ;

**CONSIDÉRANT** que les Commissions municipales, qui doivent être composées exclusivement de Conseillers Municipaux, doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle ;

**Après** avis de la commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

31 voix pour : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aicha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire et Mme MENEY Maryse ; M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.  
4 abstentions : Mmes CHAPOY Suzanne et CHARBONNIER Martine, MM. COLLET Hervé et M. BALLOY Philippe, non-inscrits.

👉 **ARTICLE 1 : CRÉE** 4 commissions permanentes d'instruction composées comme suit :

N°	Domaines d'attribution	Nombre de membres
1	Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale	12
2	Sécurité, Action Culturelle, Solidarité, Événementiel et Petite enfance	12
3	Éducation, Jeunesse et Sports	12
4	Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports	12

## 2020/105 – Désignation des membres des commissions municipales consultatives d'instruction

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-22 ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement intérieur du Conseil Municipal institue 4 commissions de 12 membres chacune ;

**CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article L. 2121-21, 7<sup>ème</sup> alinéa du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal prend acte du fait qu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures ; qu'en conséquence, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de présentation de ladite liste après que Madame la Maire en ait donné lecture ;

**Après** avis de la Commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

👉 **ARTICLE 1 : DÉSIGNE** les membres composant la commission n°1 Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale, à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

<b>Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale</b>	1	Jean Aubin (1)	7	Isabelle Aronssohn (1)
	2	Tom Morisse (1)	8	Lionel Ménard (1)
	3	Cyril Michelet (1)	9	Martine Charbonnier (2)
	4	Dominique Noiré (1)	10	Grégoire Dublineau (2)
	5	Regis Grimonpont (1)	11	Corentin Le Fur (3)
	6	Evelyne Dutouquet - Le Brun (1)	12	Catherine Dragin (4)

👉 **ARTICLE 2 : DÉSIGNE** les membres composant la commission n°2 Sécurité, Action Culturelle, Solidarité, Événementiel et Petite enfance, à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

<b>Commission n° 2 : Sécurité, Action Culturelle, Solidarité, Événementiel et Petite enfance</b>	1	Hanen Déchaux (1)	7	Flora Legendre (1)
	2	Camille Caron (1)	8	Isabelle Aronssohn (1)
	3	Julia Mana (1)	9	Evelyne Dutouquet - Le Brun (1)
	4	Tom Morisse (1)	10	Maryse Meney (2)
	5	Viviane Veysièrre (1)	11	Hervé Collet (2)
	6	Christiane Marmèche (1)	12	Aurore Jacob (3)

↳ **ARTICLE 3 : DÉSIGNE** les membres composant la commission n°3 Éducation, Jeunesse et Sports, à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

<b>Commission n° 3 : Éducation, Jeunesse et Sports</b>	1	Christine Mattei (1)	7	Régis Grimonpont (1)
	2	Corinne Roiné (1)	8	Isabelle Aronssohn (1)
	3	Jean Aubin (1)	9	Suzanne Chapoy (2)
	4	Flora Legendre (1)	10	Grégoire Dublineau (2)
	5	Aïcha Amadou (1)	11	Aurore Jacob (3)
	6	Nicolas Chemtob (1)	12	Catherine Dragin (4)

↳ **ARTICLE 4 : DÉSIGNE** les membres composant la commission n°4 Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports, à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme suit :

<b>Commission n° 4 : Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports</b>	1	Francis Louvradoix (1)	7	François Armand (1)
	2	Bernard Le Dûs (1)	8	Viviane Veysière (1)
	3	Quentin Dufour (1)	9	Maryse Meney (2)
	4	Lionel Ménard (1)	10	Philippe Balloy (2)
	5	Sylvaine Boussuard - Le Cren (1)	11	Corentin Le Fur (3)
	6	Vincent Limouzin (1)	12	Grégory Berthault (5)

(1) Non-inscrits : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOIX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle

(2) Non-inscrits : Grégoire DUBLINEAU, Maryse MENEY, Philippe BALLOY, Martine CHARBONNIER, Hervé COLLET, Suzanne CHAPOY

(3) Non-inscrits : Corentin LE FUR et Aurore JACOB

(4) Non-inscrite : Catherine DRAGIN

(5) Non inscrit : Grégory BERTHAULT

## 2020/106 – Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Communale d'accessibilité

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2143-3 ;

**VU** la délibération n°2007/148-1 du 18 décembre 2007 portant création de la Commission Communale d'Accessibilité

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la Commune de procéder à la fixation de la composition de la commission et à la désignation des membres élus ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, 7<sup>ème</sup> alinéa, a pris acte du fait qu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures ; qu'en conséquence, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de présentation de ladite liste après que Madame La Maire en ait donné lecture ;

**Après** avis de la commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

↳ **ARTICLE 1 : DESIGNE** 6 représentants au sein de la Commission communale d'Accessibilité

<b>Membres proposés</b>	
Hanen Déchaux	Sylvaine Boussuard – Le Cren
Viviane Veysière	Suzanne Chapoy
Aïcha Amadou	Corentin Le Fur

### **2020/107 – Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'association *Épicerie Sociale d'Eaubonne***

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33 ;

**VU** la délibération n°2016/128 en date du 29 septembre 2016 portant approbation des statuts de l'association « *Épicerie sociale d'Eaubonne* » ;

**VU** les statuts de l'association *Épicerie sociale d'Eaubonne* ;

**CONSIDÉRANT** que l'association *Épicerie sociale d'Eaubonne* (AESEb), créée en 2015, a pour objet de gérer une épicerie sociale ;

**CONSIDÉRANT** que la Commune est l'un des membres fondateurs de l'association ;

**CONSIDÉRANT** que conformément aux statuts de l'association, chaque membre fondateur dispose de deux sièges au Conseil d'Administration de l'association pour une durée d'un an ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, 7<sup>ème</sup> alinéa, a pris acte du fait qu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures ; qu'en conséquence, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de présentation de ladite liste après que Madame La Maire en ait donné lecture ;

**Après** avis de la commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

✎ **DÉSIGNE** deux représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Épicerie sociale d'Eaubonne.

Membres proposés
------------------

François ARMAND
-----------------

Corinne ROINE
---------------

### **2020/108 – Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Groupement d'intérêt public (GIP) MAXIMILIEN**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33 ;

**VU** la délibération n°2017/067 du 28 juin 2017 portant adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) MAXIMILIEN ;

**VU** la convention constitutive du groupement d'intérêt public MAXIMILIEN signée le 1<sup>er</sup> juillet 2013 ;

**VU** l'arrêté n°2013241-004 du Préfet de Région du 29 août 2013 approuvant la convention constitutive du groupement d'intérêt public MAXIMILIEN ;

**VU** la convention de partenariat signée le 6 avril 2017 entre le Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique, l'Union des Maires du Val d'Oise et le groupement d'intérêt public MAXIMILIEN portant sur le déploiement d'un service public mutualisé en matière d'achat public et d'e-administration sur le département du Val d'Oise ;

**CONSIDÉRANT** que le groupement d'intérêt public MAXIMILIEN a pour objet la mise en œuvre d'un portail régional de marchés publics, de services d'échanges électroniques et de diffusion de bonnes pratiques, fournis et supportés par un réseau d'organismes publics et privés ;

**CONSIDÉRANT** que le Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN a vocation à regrouper tous les acheteurs publics de la Région d'Ile-de-France ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 7a de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public prévoit la désignation, par chacune des personnes morales membres, d'un représentant titulaire et de son suppléant au sein de l'Assemblée Générale du groupement ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, 7<sup>ème</sup> alinéa, a pris acte du fait qu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures ; qu'en conséquence, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de présentation de ladite liste après que Madame La Maire en ait donné lecture ;

**Après** avis de la commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

↳ **DÉSIGNE** un représentant titulaire du Conseil municipal au sein de l'Assemblée générale du GIP MAXIMILIEN ainsi que son suppléant :

Membre titulaire	Membre suppléant
Jean AUBIN	Bernard LE DÛS

## 2020/109 – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de l'association CGAE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

**VU** les statuts de l'association CGAE ;

**CONSIDÉRANT** que des représentants du Conseil Municipal doivent être désignés au sein des instances administrant l'association ;

**CONSIDÉRANT** les candidatures présentées ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, 7<sup>ème</sup> alinéa, a pris acte du fait qu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures ; qu'en conséquence, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de présentation de ladite liste après que Madame La Maire en ait donné lecture ;

**Le Conseil Municipal,**

Après avis de la commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 ;

**Après** en avoir délibéré,

↳ **DÉSIGNE** en tant que représentants du Conseil Municipal, pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association Club Gymnique Artistique d'Eaubonne (CGAE) :

Membre proposé
Jean AUBIN

## 2020/110 – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Centre Hubertine Auclert

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-33 ;

**VU** la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

**VU** la délibération n°2019-002 du 6 février 2019 portant adhésion au Centre Hubertine Auclert ;

**VU** les statuts du Centre Hubertine Auclert ;

**CONSIDÉRANT** qu'il incombe aux collectivités territoriales, dans le cadre des compétences qui sont les leurs, d'œuvrer à donner corps au principe constitutionnel selon lequel la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de promouvoir la mise en œuvre de politiques d'égalité au niveau local ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des statuts du Centre Hubertine Auclert, l'Assemblée générale est composée des représentants des personnes morales membres de l'association ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, 7<sup>ème</sup> alinéa, a pris acte du fait qu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures ; qu'en conséquence, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de présentation de ladite liste après que Madame La Maire en ait donné lecture ;



**Après** en avoir délibéré,

**Après** avis de la commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 ;

**Le Conseil Municipal,**

↳ **DÉSIGNE** un représentant au sein de l'Assemblée générale du Centre Hubertine Auclert :

**Membre proposé**

Marie-José BEAULANDE

## **2020/111 – Correction d'une erreur matérielle affectant la délibération n° 2020/055 du 16 juillet 2020 portant désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de l'association Eaubonne-Budenheim**

**VU** la délibération n° 2020/055 portant d'un représentant du Conseil Municipal au sein de l'Association Eaubonne-Budenheim ;

**VU** l'arrêt du Conseil d'État en date du 28 novembre 1990 Gérard n°75559 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il a été demandé aux membres de l'organe délibérant de la commune de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant là où les statuts de l'association prévoient la désignation de *deux représentants du conseil municipal désignés par ce dernier* ;

**CONSIDÉRANT** que, dans le cas où l'erreur matérielle commise porte sur le fond même de la délibération, la jurisprudence administrative admet que le conseil municipal corrige cette dernière en adoptant une délibération rectificative sans qu'il soit nécessaire de procéder préalablement à un retrait ;

**Après** avis de la Commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

### **A la majorité des suffrages exprimés,**

34 voix pour : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aicha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle,, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

1 voix contre : M. COLLET Hervé, non-inscrit.

↳ **ARTICLE 1 : ADOPTE** une délibération rectificative corrigeant l'erreur matérielle affectant la délibération n°2010/055 et précisant que Madame Julia MANA est désignée en qualité de représentant titulaire de la commune au sein du Conseil d'administration de l'association Eaubonne Budenheim.

## **2020/112 – Proposition d'une liste de contribuables en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs Locaux par la Direction Départementale des Finances Publiques du Val d'Oise**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-21 ;

**VU** le Code Général des Impôts, notamment son article 1650 ;

**CONSIDÉRANT** que la Commission Communale des Impôts Directs locaux comprend, outre le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, 8 commissaires dans les communes de plus de 2 000 habitants ;

**CONSIDÉRANT** que les commissaires titulaires ainsi que les commissaires suppléants (en nombre égal à celui des titulaires) sont désignés par le directeur départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret ;

**Après** avis de la Commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

34 voix pour : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aicha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

1 abstention : M. COLLET Hervé, non-inscrit.

↳ **ARTICLE 1 : PROPOSE** à la Direction départementale des Finances Publiques, pour constituer la commission communale des impôts directs locaux, une liste de 16 contribuables pour les commissaires titulaires et de 16 contribuables pour les commissaires suppléants (cf. annexe).

### 2020/113 – Subvention de fonctionnement aux associations et coopératives scolaires pour l'année 2020

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;

**CONSIDÉRANT** les demandes de subventions formulées par les coopératives scolaires et les fédérations et associations de parents d'élèves ainsi que les rapports et documents budgétaires qui leurs sont annexés ;

**CONSIDÉRANT** que, chaque année, la collectivité apporte son soutien à l'action des coopératives scolaires et des fédérations et associations de parents d'élèves d'Eaubonne par l'octroi de subventions ;

**CONSIDÉRANT** la demande particulière de l'école Rabelais au sujet d'une enveloppe budgétaire supplémentaire relative à l'accès aux transports publics collectifs pour les déplacements sociaux culturels et pédagogiques des élèves vers le Centre-ville d'Eaubonne ;

**Après** avis de la Commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

**À l'unanimité des suffrages exprimés,**

34 voix pour : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD LE CREN Sylvaine, Mme AMADOU Aicha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

M. CHEMTOB Nicolas n'a pas pris part au vote.

↳ **ARTICLE 1 : APPROUVE** les subventions proposées conformément au tableau ci-après :

COOPERATIVES SCOLAIRES						
	Dénomination	Montants subventions n-1 (2019)	Année n Eff /Ecole	Calculs 2020	Arrondis proposés 2020	Observations
ECOLES ELEMENTAIRES	Jean Macé	825 €	331	818,06 €	818 €	Méthode de calcul : (effectif x 2,27 €) + 66,69 €
	Paul Bert	979 €	417	1 013,28 €	1 013 €	
	JJ Rousseau	707 €	274	688,67 €	689 €	
	Mont d'Eaubonne	941 €	397	967,88 €	968 €	



	Flammarion	795 €	350	861,19 €	<b>861 €</b>	=> + 500 € pour école Rabelais /Bus transports collectifs
<b>ECOLE MATERNELLES</b>	Rabelais	194 €	86	761,91 €	<b>762 €</b>	
	La Cerisaie	537 €	207	536,58 €	<b>537 €</b>	
	Paul Bert	598 €	222	570,63 €	<b>571 €</b>	
	JJ Rousseau	394 €	140	384,49 €	<b>384 €</b>	
	Mont d'Eaubonne	625 €	229	586,52 €	<b>587 €</b>	
<b>TOTAL A</b>		6 595 €	2653	7 189,21 €	<b>7 189 €</b>	

<b>COLLEGES</b>	Foyer Coopérative Collège Jules Ferry	744 €			<b>744 €</b>
	Foyer Coopérative Collège André Chénier	650 €			<b>650 €</b>
<b>TOTAL B</b>		1 394 €			<b>1 394 €</b>

<b>TOTAL A + B</b>		7 989 €			<b>8 583 €</b>
--------------------	--	---------	--	--	----------------

<b>FEDERATIONS PARENTS ELEVES</b>			
Dénomination	Montants SUBV n-1 (2019)	Montants SUBV 2020	
<b>ASSOCIATIONS PARENTS ELEVES</b>			
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	363,00 €	<b>363 €</b>	
Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)	363,00 €	<b>363 €</b>	
Conseil des Parents d'Elèves Autonome (CPEA)	189,00 €	<b>189 €</b>	
Association des Parents d'Elèves Indépendants (APEI)	189,00 €	<b>189 €</b>	
Association des Parents d'Elèves du Quartier JJ Rousseau (APEJJR)	189,00 €	<b>189 €</b>	
Association des Parents Indépendants d'Eaubonne (APIE)	189,00 €	<b>189 €</b>	
<b>TOTAL A'</b>	1 482,00 €	<b>1 482 €</b>	
<b>AUTRES</b>			
Fédération des Délégués de l'Education Nationale (DDEN)	265,00 €	<b>265 €</b>	
<b>TOTAL B'</b>	265,00 €	<b>265 €</b>	
<b>TOTAL A' + B'</b>	1 747,00 €	<b>1 747 €</b>	

## 2020/114 – Subvention de fonctionnement 2020 au Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité Départemental du Val d'Oise de la Ligue contre le Cancer mène des actions de prévention-santé en inscrivant les enfants des écoles dans une démarche participative dans le cadre d'actions de prévention menées contre les facteurs aggravant les risques de développer un cancer ;

**CONSIDÉRANT** que par courrier de sollicitation datant du 29 juillet 2019, le Comité Départemental du Val d'Oise de la Ligue contre le cancer a informé la Ville qu'il projette de financer la production

d'agendas scolaires 2020/2021 pour l'ensemble des écoles du 1<sup>er</sup> degré du département et qu'il sollicite de la Ville une aide financière pour la réalisation de ces agendas ;

**CONSIDÉRANT** qu'en parallèle à cette action, des animations sur les thèmes de la prévention-santé sont proposées par la Ligue aux écoles qui le souhaitent ;

**CONSIDÉRANT** que les enfants en classes de CM2 dans la Ville bénéficient chaque année de ces agendas ;

**CONSIDÉRANT** que le comité, pour sa part, apporte sa contribution et que le complément sera apporté par les différents partenaires institutionnels tels que les communes, le Conseil départemental ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important de soutenir ce projet par l'attribution d'une subvention ;

**Après** avis de la Commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

35 voix pour : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

**ARTICLE 1 : ATTRIBUE** une subvention de 300 € au comité départemental du Val d'Oise de la Ligue contre le cancer en vue de la création d'un agenda scolaire 2020/2021.

### **2020/115 – Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Sainte-Marguerite – année scolaire 2019/2020**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 442-5 et R. 442-44 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 96/05/18 du 09 décembre 1996 relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré ;

**CONSIDÉRANT** que les communes de résidence sont tenues d'assumer, concernant les classes élémentaires sous contrat d'association, pour les élèves domiciliés sur leur territoire et dans les mêmes conditions que pour les classes élémentaires publiques, les dépenses de fonctionnement (matériel), sous réserve des charges afférentes aux personnels enseignants directement rémunérés par l'État ;

**CONSIDÉRANT** que pour cette année scolaire 2019/2020, et d'après l'article L. 442-44 du Code de l'Éducation, l'école est obligatoire dès l'âge de 3 ans ; qu'ainsi les enfants Eaubonnais en classes de maternelle sont à prendre en compte ;

**CONSIDÉRANT** que 86 élèves, domiciliés sur le territoire de la commune, sont scolarisés dans les classes élémentaires de l'école privée sous contrat d'association Sainte Marguerite ;

**CONSIDÉRANT** que 57 élèves, domiciliés sur le territoire de la commune, sont scolarisés dans les classes maternelles de l'école privée sous contrat d'association Sainte Marguerite ;

**CONSIDÉRANT** que l'Union des Maires du Val d'Oise préconise, pour cette année scolaire 2019/2020, un montant forfaitaire de 455,46 € par élève fréquentant une classe élémentaire, tant dans une école publique que privée ;

**CONSIDÉRANT** que l'Union des Maires du Val d'Oise préconise, pour cette année scolaire 2019/2020, un montant forfaitaire de 662,65 € par élève fréquentant une classe maternelle, tant dans une école publique que privée ;

**CONSIDÉRANT**, dès lors qu'il incombe à la Ville de verser une participation financière aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école Sainte Marguerite, qu'il est proposé d'appliquer cette préconisation de l'Union des Maires du Val d'Oise en attribuant un

montant de 76 941 € (86 élèves en élémentaires x 455,46 € + 57 élèves en maternelles x 662,65 €) à cet établissement ;

**Après** avis de la commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

**À l'unanimité des suffrages exprimés,**

35 voix pour : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

↳ **ARTICLE 1 : ATTRIBUE** à l'école *Sainte Marguerite*, une participation financière aux frais de fonctionnement pour les élèves Eaubonnais inscrits en classes élémentaires pour un montant de 76 941 €.

## 2020/116 – Subventions de fonctionnement 2020 aux associations sportives non conventionnées

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;

**VU** la Délibération du Conseil Municipal n°2020/005 du 26 février 2020 portant attribution aux associations sportives des acomptes sur subventions de fonctionnement pour l'année 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que la pratique sportive est un vecteur majeur du "mieux vivre ensemble dans la Cité" et que la Ville d'Eaubonne souhaite développer une politique sportive proche de ses habitants ;

**CONSIDÉRANT** que les projets portés par les associations sportives d'Eaubonne s'intègrent parfaitement dans les projets sportifs de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** l'intégration l'an passé des associations "Natation JAE" et "CGAE" consécutivement à leurs demandes de subvention les années passées ;

**CONSIDÉRANT** les demandes de subventions de fonctionnement reçues des associations ainsi que les rapports et documents budgétaires et comptables ;

**Après** avis de la Commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

35 voix pour : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

↳ **ARTICLE 1 : ATTRIBUE** pour 2020, une subvention de fonctionnement aux associations sportives communales, comme suit :

Subventions 2020	En Euro
Associations sportives scolaires non conventionnées (A)	
UNSS Jules Ferry	740
UNSS André Chénier	750
UNSS Louis Armand	650
<b>Sous-Total (A)</b>	<b>2 140</b>
Associations sportives non conventionnées (B)	
Vallée Montmorency Triathlon	2 400

Cercle des Médailleurs Jeunesse et Sport	175
Les Pieds Agiles	305
Sports Loisirs Handicapés Mentaux	630
Natation JAE	6 600
CGAE	1 600
JAE	7 500
<b>Sous-Total (B)</b>	<b>19 210</b>
<b>Total (A + B)</b>	<b>21 350</b>

**2020/117 – Subvention de fonctionnement 2020 à l'association Les Bambinoux**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1611-4,

**VU** la demande de subvention reçue de l'association *Les Bambinoux* ainsi que les rapports et documents budgétaires et comptables qui lui sont annexés ;

**CONSIDÉRANT** qu'en mai 2007, des familles Eaubonnaises ont créé une association dénommée *Les Bambinoux* ;

**CONSIDÉRANT** que son objectif est de développer des activités éducatives et de loisirs pour les petits Eaubonnais (notamment ceux de moins de 4 ans) et toute activité liée à l'enfance ;

**CONSIDÉRANT** que l'association collabore avec la Ville sur plusieurs projets ;

**Après** avis de la commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

35 voix pour : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégoire et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

↳ **ARTICLE 1 : OCTROIE** pour 2020 une subvention de 320 € à l'association *les Bambinoux*.

**2020/118 – Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention de mise en commun d'agents de police municipale mutualisée pour l'organisation d'une brigade de soirée, l'avenant n°1 à la convention de mise en commun d'agents de police municipale mutualisée pour l'organisation d'une brigade de nuit, ainsi que l'avenant n°1 à la convention de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et la Police Municipale Intercommunale en vue de l'intégration de la Commune d'Ermont dans le dispositif**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de Sécurité Intérieure, notamment les articles L. 512-2 et suivants ;

**VU** la majorité qualifiée obtenue par délibérations des communes entre novembre et décembre 2016 pour approuver la création d'une police municipale mutualisée et autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération VAL PARISIS à recruter des agents de police municipale en vue de les mettre à disposition des communes membres intéressées ;

**VU** la délibération du Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération VAL PARISIS, n° D/2017/26 en date du 3 mai 2017, portant autorisation du Président de signer la convention de mise en commun d'agents de Police Municipale ;

**VU** le courrier de la Commune d'Ermont daté du 11 juin 2020 et reçu au siège de la Communauté d'Agglomération VAL PARISIS le 12 juin 2020, sollicitant le bénéfice du dispositif de Police Municipale Mutualisée non seulement pour la brigade de soirée, mais également pour la brigade de nuit ;

**CONSIDÉRANT** que les différentes émeutes et actes de délinquance subis ces derniers mois sur le territoire intercommunal justifient l'impérieuse nécessité de répondre favorablement à la demande d'adhésion de la Commune d'Ermont à la Police Municipale Mutualisée ;

**CONSIDÉRANT** que l'intégration de la Commune d'Ermont au dispositif de Police Municipale Mutualisée nécessite la conclusion :

- d'un avenant n° 2 à la convention de mise en commun d'agents de police municipale mutualisée pour l'organisation d'une brigade de soirée,
- d'un avenant n° 1 à la convention de mise en commun d'agents de police municipale mutualisée pour l'organisation d'une brigade de nuit,

**Après** avis de la commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

### A l'unanimité des suffrages exprimés

35 voix pour : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aicha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégoire et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

↳ **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'adhésion de la Commune d'Ermont non seulement à la brigade de soirée, mais également à la brigade de nuit de la police municipale mutualisée ;

↳ **ARTICLE 2 : APPROUVE** les termes de l'avenant n° 2 (**cf. annexe**) à la convention de mise en commun d'agents de police municipale mutualisée pour l'organisation d'une brigade de soirée ;

↳ **ARTICLE 3 : APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 (**cf. annexe**) à la convention de mise en commun d'agents de police municipale mutualisée pour l'organisation d'une brigade de nuit ;

↳ **ARTICLE 4 : APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 (**cf. annexe**) à la convention de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et la Police Municipale Intercommunale ;

↳ **ARTICLE 5 : AUTORISE** le Maire à signer lesdits documents cités ci-avant ainsi que tous les documents afférents ou avenants à intervenir.

### 2020/119 – Ressources Humaines : recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 ;

**VU** le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

**CONSIDÉRANT** que la nature particulière des fonctions exercées par le Chargé de Développement Durable de la commune justifie le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 ;

**Après** avis de la commission municipale élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 ;



Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

35 voix pour : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

☞ **ARTICLE 1 : APPROUVE** le recrutement à compter du 1er octobre 2020 d'un agent pour occuper le poste de Chargé de Développement Durable ;

☞ **ARTICLE 2 : AUTORISE** un contractuel à occuper ce poste compte tenu des besoins du service et de la nature des fonctions exercées sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

☞ **ARTICLE 3 : PRECISE** que l'agent ainsi nommé, recruté pour une durée d'un an expressément aura les missions suivantes, sous la responsabilité du Responsable Environnement et Développement Durable en lien avec lui :

**Elaborer, mettre en œuvre et suivre le programme Développement Durable de la ville**

- Traduire les attentes des agents, des élus et des administrés en matière de développement durable ;
- Contribuer au développement des thématiques transversales (mobilités douces, alimentation, urbanisme, énergies, déchets) en lien avec les Directions de la ville ;
- Conduire, concevoir et participer à la conception d'études de diverses natures (diagnostics, inventaires, documents de synthèse, études de faisabilité...) ;
- Piloter les autres études et projets liés au développement durable (PPBE, mobilités douces, transition énergétique, ...) ;
- Travailler en lien avec les différents acteurs institutionnels composant le territoire (SIARE, Val Parisis, Syndicat Emeraude, ...) ;
- Assurer un suivi administratif et la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde ;
- Rechercher financement et demande de subventions pour la mise en place de projets en lien avec le développement durable ;
- Structurer et organiser la concertation avec les riverains (animation de réunions, création et traitement de questionnaires divers, compte rendus et rapports).

**Assister et évaluer la faisabilité de projets proposés par les élus ou d'autres services de la ville**

- Assurer un suivi et coordonner des études préalables, du réseau d'acteurs et de faisabilité pour chaque projet relevant d'une stratégie territoriale durable et de mobilité dans leurs aspects technique, juridique et financier, en lien avec les partenaires professionnels et institutionnels ;
- Elaborer et coordonner des études pré-opérationnelles en lien avec le bureau d'études et intervenir en appui méthodologique dans la rédaction des cahiers des charges d'études menées par les partenaires ;
- Assurer le suivi administratif et financier des programmes de développement durable : monter les dossiers de subventions et organiser les appels d'offres, assurer le suivi du travail des prestataires mandatés par la ville, rédiger et suivre les conventions de partenariats ;
- Avertir des évolutions réglementaires en matière d'environnement.

**Assurer le rôle de référent SIG à travers la mise à jour de bases de données et la production de support cartographique :**

- Acquérir, structurer et contribuer à l'alimentation des bases de données communales partagées (bases documentaires, PPI, système d'information géographique communal) ;
- Mettre à disposition les données géographiques et les documenter si nécessaire ;
- Animer le Système d'Information Géographique de la ville : répondre aux besoins cartographiques des différents services, gérer les données géoréférencées ;
- Assurer le suivi des mises à jour du WEB SIG du Val Parisis en lien avec leurs services.

**Sensibiliser, informer et former autour des thèmes du Développement Durable**

- Organiser des journées événementielles ;
- Mettre en place des Comités de Pilotage, lieu d'échanges avec les élus ;
- Mettre en place des Comités de Projet, lieu d'échanges avec les autres services

**Assurer la gestion budgétaire du service Développement Durable (en lien avec le Responsable du service)**

- Traduire les actions en moyens budgétaires et hiérarchiser les priorités ;
- Elaborer un budget prévisionnel ;
- Suivre l'exécution budgétaire et rectifier les écarts ;
- Contrôler la gestion et les engagements de dépenses.

🔗 **ARTICLE 4 : DIT** que l'agent recruté sur ce poste doit disposer des qualifications nécessaires ;

🔗 **ARTICLE 5 : FIXE** la rémunération de cet emploi par référence au 1er échelon de la grille d'ingénieur territorial ;

🔗 **ARTICLE 6 : PRECISE** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

**2020/120 – Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 ;

**VU** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs ;

**VU** le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens ;

**VU** le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

**VU** le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux ;

**CONSIDÉRANT** que le tableau des effectifs actuel ne répond plus aux besoins de la collectivité et qu'il nécessite d'être ajusté ;

**Après** avis de la commission élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2020 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

35 voix pour : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

🔗 **ARTICLE 1 : APPROUVE** la modification du tableau des effectifs comme suit :

**Création :**

**Filière administrative**

Grade créé	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Rédacteur	TC	2	01/10/2020

**Filière technique**

Grade créé	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Ingénieur	TC	1	01/10/2020

**Modification par substitution :**

**Filière technique**

Grade créé	Temps de travail	Nombre	Grade supprimé	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Technicien principal de 2e classe	TC	1	Technicien principal de 1e classe	TC	1	01/10/2020

**Filière médico-sociale**

Grade créé	Temps de travail	Nombre	Grade supprimé	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	TC	1	Infirmière en soins généraux de classe normale	TC	1	01/10/2020

↳ **ARTICLE 2 : PRECISE** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal

**2020/121 – Motion demandant l'annulation du projet de construction d'un quatrième terminal sur la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle**

**VU** l'article 5 de la Charte de l'environnement et le principe de précaution ;

**VU** la décision n° 2019-823 QPC du 31 janvier 2020 du Conseil constitutionnel affirmant que « *la protection de l'environnement, patrimoine commun des êtres humains, constitue un objectif de valeur constitutionnelle* » ;

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

**VU** la Stratégie Nationale Bas-Carbone définie à l'article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 ;

**VU** l'urgence écologique et climatique déclarée par la loi du n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

**CONSIDÉRANT** l'objectif de neutralité carbone en 2050 et les recommandations du Haut Conseil pour le Climat en matière d'émissions de gaz à effet de serre liées aux flux aériens ;

**CONSIDÉRANT** les nuisances sanitaires et environnementales actuelles liées aux plateformes aéroportuaires franciliennes ;

**CONSIDÉRANT** que la pollution de l'air constitue la 3ème cause de décès évitable et qu'une décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne a condamné la France en 2019 (affaire C-636/18 *Commission/France*) pour avoir dépassé depuis 2010 « *de manière systématique et persistante* » le seuil limite dans l'air de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de l'OMS qui fixe le niveau de recommandation du bruit à ne pas dépasser à 45 DB Lden en journée et 40 DB Ln<sub>night</sub> la nuit ;

**CONSIDÉRANT** les dangers sanitaires consécutifs au survol de nuit à basse altitude ;

**CONSIDÉRANT** les publications de BruitParif faisant état du nombre d'années de vie en bonne santé perdues du fait des émissions sonores liées aux activités aéroportuaires ;

**CONSIDÉRANT** les conséquences avérées et documentées de la construction d'un éventuel terminal quatre sur la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle en termes d'accroissement très significatif des émissions de particules fines, d'oxydes d'azote, de gaz à effet de serre et des nuisances sonores sans même tenir compte de la pondération liée à la fréquence de répétition ;

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

35 voix pour : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

↳ **ARTICLE 1 : ADOPTE** la motion ci-dessous demandant l'annulation du projet de construction d'un quatrième terminal sur la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle ;

**Motion demandant l'annulation du projet de construction d'un quatrième terminal sur la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle.**

La commune d'EAUBONNE prend acte que :

- L'extension de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle par la création du Terminal 4 aurait pour conséquence une augmentation de 40% du trafic aérien, 500 vols supplémentaires par jour, 40 millions de passagers par an ;
- Cette nouvelle infrastructure induirait une hausse des émissions de Gaz à Effets de Serre avec + 44 % de CO<sub>2</sub>éq. Le Terminal 4 provoquerait l'émission de 15 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en 2037. Or, pour atteindre l'objectif de neutralité carbone (80 Mt CO<sub>2</sub>éq en 2050), la Stratégie Nationale Bas Carbone indique qu'il ne faudra pas émettre plus de 230 Mt CO<sub>2</sub>éq en 2037. A cette date, le trafic lié au Terminal 4 représenterait donc à lui seul 7 % des émissions autorisées pour la France, et le trafic total de Roissy environ 20 %. Avec un tel bilan CO<sub>2</sub>, ce projet est totalement incompatible avec les engagements et responsabilités climatiques de la France.
- Cette nouvelle infrastructure provoquerait une aggravation de la pollution de l'air avec une hausse des émissions de particules fines de +11 % et d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) de +30 %, alors que les émissions de ces dernières liées à l'aéroport de Roissy pèsent déjà autant que celles de 2,6 périphériques parisiens et que la France a déjà fait l'objet d'une condamnation en matière de qualité de l'air en 2019 ;
- Cette nouvelle infrastructure provoquerait une aggravation du bruit (+13 % par rapport à 2017, hors caractère répétitif), alors même que les recommandations de l'OMS en matière de bruit ne sont pas actuellement respectées et que BruitParif a démontré les effets des nuisances sonores aériennes sur la durée de vie en bonne santé ;
- La commune d'EAUBONNE constate que :
- L'avis des populations et des élus n'a pas pu être pleinement recueilli faute d'un véritable débat public, malgré la dimension nationale de ce projet. En effet, une réglementation étonnamment restrictive, dénoncée par la présidente de la CNDP, Mme Chantal Jouanno, a permis d'exempter ce projet d'un véritable débat public ;
- Que les propositions d'ADP suite à la concertation préalable et les réponses apportées par les pouvoirs publics (DGAC) ne permettent en aucun cas de supprimer les impacts climatiques, environnementaux et sanitaires générés par le projet de Terminal 4 ni d'améliorer significativement la situation actuelle.
- En conséquence, la commune d'EAUBONNE estime que :
- En tant qu'élus de la République, engagés au service de notre commune et de ses habitants, nous ne pouvons souscrire à ce projet d'extension et qu'entre des perspectives de croissance hypothétiques et la protection du climat et de la santé de nos concitoyens, nous avons pour notre part choisi.
- Ce terminal supplémentaire serait en totale contradiction avec la Stratégie Nationale Bas Carbone en contribuant au réchauffement climatique et entraînant une dégradation des conditions de vie des populations concernées ;

La commune d'EAUBONNE estime indispensable que soient mis en place :

- Le plafonnement du nombre de mouvements annuels à 500 000 pour la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle ;
- Les mesures nécessaires à la réduction la pollution atmosphérique et du bruit recommandées par les associations ;
- La réduction des vols de nuits pour tendre vers un couvre-feu entre 22h00 et 6h00 sur la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle.

La commune d'EAUBONNE constate que ces revendications légitimes, exprimées par de nombreuses collectivités et déjà mises en œuvre sur d'autres plateformes aéroportuaires, se heurtent à un refus des pouvoirs publics.

Par cette présente motion, la commune d'EAUBONNE manifeste son opposition ferme et résolue au projet de Terminal 4 et demande aux pouvoirs publics et à ADP d'abandonner ce projet.

↳ **ARTICLE 2 : NOTIFIE** cette motion au préfet d'Ile-de-France

La séance est levée à 21h58.

**Le 23 septembre 2020,**

**La Maire,**

**Marie-José BEULANDE**

Mme BEULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, non-inscrits;

M. DUBLINEAU Grégoire ; Mme MENEY Maryse ; M. BALLOY Philippe ; Mme CHARBONNIER Martine ; M. COLLET Hervé ; Mme CHAPOY Suzanne, non-inscrits ;

M. LE FUR ; Mme JACOB non-inscrits

M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit

Mme DRAGIN Catherine, non-inscrite